



DÉCLARATION DE POLITIQUE
GÉNÉRALE DU PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

13 juin 2024

**Monsieur le Président du Conseil national de transition,
Mesdames et Messieurs les Conseillers nationaux,
Mesdames et messieurs,**

Qu'il me soit permis, avant tout propos, de vous remercier chaleureusement de votre présence qui témoigne de l'intérêt que vous accordez à mon Gouvernement qui a l'obligation de faire approuver sa déclaration de politique générale par votre auguste Assemblée, conformément à alinéa 1 de l'article 101 de la Constitution. En effet, selon cet article « le Premier ministre présente, dans un délai maximum de vingt et un jour, le Gouvernement à l'investiture de l'Assemblée nationale et doit obtenir de celle-ci un vote de confiance sur le programme politique de son Gouvernement ».

C'est par respect à cette tradition républicaine que j'ai l'immense plaisir de prendre la parole devant vous, représentants du Peuple tchadien, pour présenter le Programme politique du tout premier Gouvernement post-élection présidentielle de la **V^e République**, placé sous ma responsabilité par la Plus Haute Autorité de notre pays, Monsieur MAHAMAT IDRIS DÉBY ITNO, Président de la République, Chef de l'État.

C'est le lieu et le moment tout indiqué pour moi de rendre grâce à Dieu pour cette bénédiction et de remercier infiniment le Chef de l'Etat pour ce choix porté sur ma modeste personne. Je tâcherai avec l'appui de mon équipe de mériter cette confiance.

Dans son ouvrage intitulé « Du contrat social », Jean-Jacques Rousseau a affirmé la légitimité démocratique de la volonté du Peuple en ces termes : « L'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté ».

Notre cher pays est un Etat de droit fonctionnant suivant les principes et les valeurs de la démocratie. A ce titre, le Gouvernement que j'ai l'insigne honneur de diriger ne peut accomplir, en toute légitimité et en toute légalité, sa mission de satisfaction des attentes des populations tchadiennes que si ses actions se conforment à la Constitution, qui est l'émanation de la volonté du Peuple souverain.

Après l'adoption, par référendum, de la nouvelle Constitution le 17 décembre 2023, l'élection présidentielle prévue par cette Constitution a été organisée les 5 et 6 mai dernier dans des conditions pluralistes, libres et transparentes. Cet exercice démocratique a conduit à l'élection au premier tour de Monsieur

MAHAMAT IDRIS DEBY ITNO, premier Président de la V^e République. En portant son choix sur sa personne, le Peuple tchadien a exprimé son adhésion à son projet de société et salué sa stature d'homme d'Etat. Tout au long de la transition, il a montré sa ferme volonté d'unir le Peuple et de consolider la nation tchadienne, optant résolument pour la refondation, la cohésion sociale et la prospérité du Tchad.

L'adoption de la Constitution le 17 décembre 2023 et l'élection démocratique du Président de la République, Chef de l'État suivi de son investiture solennelle par le Conseil constitutionnel marquent le retour à l'ordre constitutionnel. Cela a été aussitôt suivi par la nomination du Premier ministre, Chef du Gouvernement, et par la formation d'un nouveau Gouvernement d'actions et de résultats.

Le Chef de l'Etat s'était engagé à mener une transition inclusive, ouverte à tous les Tchadiens, à organiser un dialogue national qui a abouti à un référendum constitutionnel et à l'élection présidentielle libre et transparente, qui seront bouclés par des élections législatives, locales et sénatoriales. Le respect des engagements par les plus hautes autorités conformément au délai requis constitue une prouesse majeure.

Monsieur le Président du Conseil national de transition,

Mesdames et Messieurs les Conseillers nationaux,

La présente Déclaration de politique générale est conçue sur la base du Projet de société ayant permis l'élection du Président de la République, Chef de l'État. Elle est construite autour de douze (12) chantiers suivants répartis en plusieurs actions:

- 1^{er} chantier : renforcer la paix, la réconciliation nationale et la sécurité ;**
- 2^e chantier : réformer l'État et bâtir une république forte et juste ;**
- 3^e chantier : promouvoir un État solidaire pour tous ;**
- 4^e chantier : refonder le système éducatif et bâtir un plan ambitieux pour la jeunesse et les sports ;**
- 5^e chantier : promouvoir les droits de la femme et son rôle dans la société ;**
- 6^e chantier : développer une économie résiliente et diversifiée ;**
- 7^e chantier : rendre l'eau et l'énergie accessibles à tous ;**
- 8^e chantier : construire les infrastructures du désenclavement ;**

- 9^e chantier : industrialiser notre agriculture et notre élevage ;
10^e chantier : poursuivre la modernisation de notre système de santé ;
11^e chantier : renforcer le rayonnement du Tchad à l'étranger et faire de la diaspora un véritable levier de développement ;
12^e chantier : promouvoir les merveilles culturelles et touristiques du Tchad.

PREMIER CHANTIER : RENFORCER LA PAIX, LA RÉCONCILIATION NATIONALE ET LA SÉCURITÉ

Monsieur le Président du Conseil national de transition,

Mesdames et Messieurs les Conseillers nationaux,

Le premier chantier auquel le Gouvernement va s'atteler, dès qu'il aura obtenu votre vote de confiance, sera de renforcer la paix, la réconciliation nationale et la sécurité de nos compatriotes afin de continuer à consolider le tissu social et préserver la paix, la stabilité et l'intégrité de notre territoire, amorçant ainsi le développement de notre pays. A ce titre, il sera procédé au renforcement du dialogue politique et social et de la politique de la main tendue.

Conformément au Projet de société du Président de la République, ce premier chantier sera réalisé à travers les actions suivantes :

✓ renforcer la sécurité nationale par la coopération militaire avec les pays voisins

La première action du Gouvernement sera d'œuvrer pour une coopération militaire et sécuritaire bilatérale et multilatérale avec les pays voisins. Le Président de la République, Chef de l'État s'est engagé à mettre en place et à rendre opérationnelle une structure de coopération durable, garantissant la paix et la solidarité, étant donné que la sécurité du Tchad dépend intrinsèquement de celle de ses voisins.

✓ consolider la coopération militaire avec les partenaires historiques

Dans son projet de société, le Président de la République a promis consolider la coopération militaire avec nos partenaires historiques avec lesquels nous sommes engagés dans des accords de défense. Le Gouvernement s'engage en conséquence à préserver et à consolider ces partenariats historiques et à en nouer de nouveaux, en tenant uniquement compte de leurs contributions effectives à nos besoins précis en matière sécuritaire, tout en renforçant notre indépendance opérationnelle et capacitaire, dans le respect de notre inaliénable souveraineté.

✓ **doter nos forces de défense et de sécurité en moyens adéquats**

Face aux besoins et défis sans cesse croissants de sécurité, et, pour que nos forces de défense et de sécurité soient toujours à même de protéger, avec efficacité et professionnalisme, l'intégrité et la stabilité de notre territoire et participer à la sécurisation de la sous-région, mon Gouvernement continuera de les doter d'équipements modernes (terrestres, aériens, amphibie, ...). En outre, en raison du contexte régional marqué par le banditisme transfrontalier, le terrorisme et les crises sécuritaires, nous devons redoubler de vigilance et faire en sorte que nos forces de défense et de sécurité soient prêtes à toute éventualité.

✓ **poursuivre le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR)**

Le Gouvernement avec l'appui de nos partenaires au développement continuera de mettre en œuvre le programme DDR tel que convenu dans l'accord de Doha.

✓ **poursuivre la réforme des forces de défense et de sécurité**

Le Président de la République a inscrit, dans son projet de société, la poursuite de cette action afin de rendre les forces de défense et de sécurité plus professionnelles et performantes, tout en améliorant leurs conditions de travail, de vie et de carrière.

✓ **construire et rénover les commissariats de police**

La maîtrise de la sécurité et le professionnalisme des agents qui en sont chargés sont tributaires de la qualité des infrastructures en place. Le manque d'infrastructures de qualité constitue l'une des difficultés qui empêchent les forces de **défense et de sécurité** d'accomplir, pleinement et avec professionnalisme, leurs missions régaliennes. Pour surmonter ces difficultés, le Gouvernement va procéder, durant les cinq prochaines années, à la construction, à la réfection et à l'équipement des services et des commissariats de police dans toutes les provinces. Cela va améliorer leurs conditions de travail et de vie et accroître leur professionnalisme. Déjà, au titre de la loi des finances en cours d'exercice, il est prévu la rénovation de tous les commissariats de police de la ville de N'Djaména et progressivement de ceux des provinces.

✓ **renforcer les liens entre les forces de défense et de sécurité et la population**

Le rôle de l'armée étant de défendre le territoire national et les institutions de l'État et celui des forces de sécurité intérieure de garantir la sécurité des personnes et de leurs biens, le Gouvernement va œuvrer à renforcer le lien entre les forces de défense et de sécurité et la population. Concrètement, les forces de défense et de sécurité seront mobilisées pour soutenir les initiatives humanitaires, sanitaires, agricoles et de développement en général.

2^E CHANTIER : RÉFORMER L'ÉTAT, BÂTIR UNE RÉPUBLIQUE FORTE ET JUSTE

✓ **Au titre de la réforme de l'Etat**

Les actions prioritaires de mon Gouvernement sont les suivantes :

- l'audit de l'organisation des administrations publiques ;
- la révision des textes législatifs et réglementaires axés sur l'amélioration des règles de fonctionnement des services publics et des conditions de travail ;
- la professionnalisation et la modernisation des services publics de l'Etat ;
- l'application effective du bilinguisme dans l'Administration ;
- la réforme des mécanismes de passation des marchés publics ;
- la réduction du train de vie de l'Etat.

✓ **Au titre de l'édification d'une République forte et juste**

Afin d'édifier une République forte et juste, les actions suivantes seront menées:

- faire respecter les valeurs républicaines ;
- renforcer l'indépendance de la justice et ses moyens d'actions ;
- promouvoir la bonne gouvernance, mettant un accent particulier sur l'équité et la transparence dans la gestion des affaires publiques ;
- moraliser la vie publique.

De ce fait, mon Gouvernement s'attèlera à :

✓ **promouvoir l'amour et la défense de la patrie, la tolérance et le respect de la diversité**

« *La défense de la patrie et de l'intégrité du territoire national est un devoir pour tout Tchadien* » dispose la Constitution de la V^e République. Avant de défendre la République, il faut l'aimer et être fier d'afficher cet amour en adoptant une conduite patriotique et républicaine.

A ce titre, dès la rentrée scolaire prochaine, l'enseignement civique sera généralisé dans les cursus scolaires.

✓ **poursuivre la réforme de la justice et la lutte contre la corruption**

La réforme de la justice et la lutte contre la corruption sont consubstantielles à la construction d'une justice juste et à la bonne gouvernance. Promouvoir l'état de droit et un meilleur accès de tous à la justice suppose des actions de bonne gouvernance à tous les niveaux de notre Administration. C'est pourquoi, le Gouvernement fera de la bonne gouvernance son cheval de bataille. Nous prenons d'ores et déjà l'engagement solennel de gérer avec efficacité et probité les affaires publiques.

Cela justifie la mise en place de l'Autorité indépendante de lutte contre la corruption (AILC), créée par l'Ordonnance n° 007/PT/2023 du 1^{er} août 2023 et devenue fonctionnelle au deuxième trimestre 2024 par la désignation de ses membres.

✓ **rendre l'Administration publique plus performante et améliorer les conditions de travail des agents**

Mon rôle en tant que premier responsable de cette Administration et la mission du Gouvernement seront de faire respecter les lois et les textes qui régissent son fonctionnement. Des mesures appropriées seront prises pour que, dorénavant, **chaque agent, chaque responsable, chaque service et chaque institution soit soumis à l'obligation de résultats**. Pour cela, des contrôles et des audits seront diligentés à tout moment pour s'assurer que les ressources et les moyens de l'État sont employés à bon escient. **Tout manquement, toute défaillance et tout écart feront l'objet de sanctions disciplinaires sans préjudice des poursuites judiciaires**. Mon Gouvernement sera sans pitié à l'égard des détourneurs des deniers publics et autres agents indéclicats. En plus de ces contrôles et audits, nous allons faire appliquer les textes permettant d'évaluer la performance des agents afin de primer les plus dévoués, **les plus honnêtes, les plus ponctuels, etc.**

Le Peuple tchadien ayant réaffirmé son attachement à un État unitaire décentralisé, le Gouvernement mettra un point d'honneur à poursuivre les efforts en faveur de l'ancrage de la décentralisation dans notre pays à travers **le respect de la hiérarchie, de l'orthodoxie, la discipline, l'assiduité au travail...** Dans cette dynamique de consolidation de la décentralisation, nécessaire à la professionnalisation de l'Administration du territoire, nous nous engageons à revaloriser le traitement des agents de commandement. Dans ce sens, les préfets et les sous-préfets verront leurs traitements améliorés.

3^E CHANTIER : PROMOUVOIR UN ÉTAT SOLIDAIRE POUR TOUS

Au titre de la solidarité nationale, nous rendrons opérationnel le fonds de solidarité nationale, visant à soutenir les populations les plus vulnérables. Ce fonds sera alimenté par des contributions volontaires des entreprises, des citoyens et des organismes internationaux, ainsi que par une part des revenus générés par les ressources nationales.

Nous promouvons également l'économie sociale et solidaire à travers un soutien financier et technique aux coopératives, aux associations et aux petites entreprises axées sur l'économie sociale, circulaire et communautaire.

De plus nous consacrerons davantage de ressources en faveur de la solidarité nationale pour rendre opérationnelle la couverture santé universelle, garantir la gratuité de l'accouchement et des premiers soins après la naissance, ainsi que la gratuité de l'enseignement en faveur des personnes vivant avec un handicap. Enfin, une réduction de 50 % sera consentie sur les frais relatifs à la délivrance de la carte nationale d'identité et du passeport au profit des étudiants et des personnes vivant avec un handicap.

4^E CHANTIER : REFONDER LE SYSTEME ÉDUCATIF ET BÂTIR UN PLAN AMBITIEUX POUR LA JEUNESSE ET LES SPORTS

A. REFONDER LE SYSTÈME ÉDUCATIF ET UNIVERSITAIRE

1. Rendre l'école plus accessible et plus rigoureuse

Il est du devoir de mon Gouvernement de promouvoir davantage, dès la prochaine rentrée scolaire, l'accès à l'école à tous les enfants, particulièrement aux enfants démunis ou vivant dans les zones difficiles d'accès. La gratuité de l'enseignement sera rendue effective pour les personnes vivant avec un handicap et les membres de leur famille. Nous nous engageons, pour les cinq prochaines années, à construire et à rénover des écoles primaires, collèges et lycées dans chaque province du Tchad. Il en sera de même pour les universités et les centres de formation professionnelle et des métiers. Le Gouvernement entend assurer aux enseignants et chercheurs une formation de qualité et adaptée, procéder à des affectations tenant uniquement compte des besoins et des effectifs disponibles, et doter les établissements des matériels modernes afin de faire de notre système éducatif l'un des plus performants de la sous-région. Nous allons faire appel aux compétences de la diaspora pour nous aider dans la réussite de cette noble mission. L'accent sera mis sur l'évaluation des enseignants en vue d'encourager et primer ceux qui se distingueront par leur travail.

La dotation de la chaîne d'encadrement en moyens de mobilité pour assurer le suivi régulier de proximité et contribuer à la quête de la performance du système éducatif.

En ce qui concerne le bilinguisme, la mise en place d'un programme de requalification des enseignants dans la pédagogie des langues dès le niveau élémentaire permettra d'améliorer davantage la pratique du bilinguisme ainsi que la création et la mise en œuvre de programmes d'enseignement et d'apprentissage dès la maternelle. À terme, le Gouvernement envisage la création d'un observatoire national du bilinguisme.

L'exécution du programme scolaire annuel fera également l'objet d'un suivi accru car nous ne pouvons aspirer au développement sans un système éducatif performant et adapté aux besoins de notre pays en matière sociale et économique. De même, le calendrier de l'organisation des examens et concours de fin d'année sera respecté.

Le Gouvernement s'engage à revaloriser le traitement des responsables des établissements publics scolaires, notamment des lycées, collèges et écoles primaires. Les proviseurs, les censeurs, les directeurs et autres bénéficieront, comme ils le méritent, d'une indemnité de responsabilité substantielle ou une prime compensatrice de la prime de craie dont ils sont privés en accédant à ces responsabilités.

De même, les établissements privés d'enseignement universitaire et professionnel devront respecter strictement leurs cahiers des charges afin que les formations qu'ils dispensent et les diplômes qu'ils délivrent répondent aux prescriptions légales.

Les œuvres universitaires seront déployées à temps et en quantité suffisante pour couvrir les besoins des étudiants des différentes universités et écoles professionnelles. Nous poursuivrons la construction et la rénovation des infrastructures universitaires en intégrant la dimension numérique. Les programmes des enseignements supérieurs et professionnels seront davantage adaptés aux besoins des marchés d'emploi nationaux, sous régionaux et internationaux afin de faciliter l'accès et la création d'emplois, y compris dans le numérique et le développement des différentes filières de notre économie.

B. BÂTIR UN PLAN AMBITIEUX POUR LA JEUNESSE ET LES SPORTS

Il s'agit de faciliter l'accès et la création d'emplois et de rendre performantes les disciplines sportives.

1. S'agissant de l'accès et la création d'emplois

Nous mettrons en œuvre la promesse du Président de la République relative à la mise en place d'un dispositif exceptionnel d'abattement fiscal pour encourager les entreprises à accompagner l'insertion professionnelle des jeunes.

Un programme de masse sera également créé permettant le **recyclage technique au profit des jeunes**. Ce programme permettra de soutenir et/ou de créer des écoles de métiers de référence faisant la promotion des compétences de notre jeunesse par rapport aux métiers. Le Gouvernement entend, dans la même optique, faire intégrer le leadership, l'entrepreneuriat et le développement personnel dans les curricula scolaires.

2. Rendre performantes les disciplines sportives

A l'heure où les disciplines sportives contribuent à fédérer les nations, raviver le patriotisme, créer les emplois et booster l'économie, le constat est qu'elles sont à la traîne dans notre pays.

Désormais, toutes les disciplines sportives (football, handball, basketball, judo, volleyball...) devront recevoir les ressources nécessaires à leur développement pour décoller en fonction de leur performance à faire flotter les couleurs du pays sur le plan international. Tout en laissant la latitude aux différentes fédérations sportives de s'administrer conformément aux règles édictées par les instances internationales, l'État sera plus regardant sur l'emploi des subventions octroyées afin d'exiger plus de résultats. En même temps, le Gouvernement va entamer la réhabilitation des stades omnisports et la construction de nouvelles infrastructures dans toutes les provinces dans le but de permettre aux jeunes tchadiens de faire valoir leurs talents dans les différentes disciplines sportives et **de faire de notre pays une grande nation des sports capable d'accueillir la**

Coupe d'Afrique des Nations (CAN) à l'horizon 2034. A cet effet, le Gouvernement va bientôt lancer, en sus du stade de Mandjaffa, le chantier de construction d'un 2^e stade omnisports de classe internationale à N'Djaména, doté d'infrastructures adaptées à la pratique de tous types de sports et à la préparation de nos sportifs à toutes les compétitions internationales, ainsi qu'à l'accueil d'événements sportifs majeurs. La professionnalisation des fédérations sportives de notre pays et la promotion de l'industrie du sport en sont un préalable.

Jusqu'à la fin de l'année 2024, le Gouvernement procédera aux états généraux des sports qui permettront, entre autres, l'élaboration de la politique nationale des sports.

5^E CHANTIER : PROMOUVOIR LES DROITS DE LA FEMME ET SON RÔLE DANS LA SOCIÉTÉ

La Constitution fait obligation à l'État d'assurer à tous les citoyens l'égalité devant la loi sans distinction de sexe, de veiller à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme, d'assurer la protection de ses droits dans tous les domaines de la vie privée et publique et de promouvoir ses droits politiques par une meilleure représentation dans les assemblées élues, les institutions et les administrations publiques.

Comme nous l'avons déclaré dès l'entame, les actions du Gouvernement seront fondées sur la Constitution de la V^e République et le Projet de société du Président de la République, Chef de l'État. Ainsi, le Gouvernement s'engage à veiller au respect strict des dispositions de la loi N°022 de 2018 accordant un quota de 30% aux femmes dans les fonctions électives et nominatives qui est une étape cruciale dans une société plus juste et inclusive. Il s'agit d'un engagement que nous devons honorer. Les femmes par leur persévérance, leur expertise et leur engagement sont des actrices indispensables au développement, notamment politique, socioéconomique, culturel et environnemental. Le Gouvernement incite le secteur privé à évoluer également dans le sens de l'égalité à accorder aux femmes. Il en sera de même pour l'octroi des bourses d'études étrangères.

Dans les actions d'octroi de crédits et de financement des initiatives des jeunes, le Gouvernement va prioriser les candidatures féminines afin de relever le défi de l'égalité femmes-hommes. Le Gouvernement va également appuyer les associations qui participent à la formation et à l'encadrement des femmes en vue de parvenir à leur autonomisation socio-économique.

Comme promis par le Président de la République, Chef de l'État, le département de la Fonction publique sera instruit à l'effet d'accorder une préférence aux femmes lors des recrutements. Nous envisageons de réduire les inégalités socioéconomiques entre les hommes et les femmes d'au moins 30% durant les 5 prochaines années. Pour être réaliste, ces objectifs ne peuvent être atteints que si nous créons les meilleures conditions pour inscrire nos filles à l'école et les y maintenir.

Nous allons revoir le dispositif actuel au sein de la Maison nationale de la femme et des centres intégrés de prise en charge mis en place avec l'appui des partenaires. Cette démarche permettra d'avoir une approche unique et harmonisée sur l'ensemble du territoire qui regroupera des professionnels dans

chaque domaine des violences faites aux femmes les plus répandues dans la province avec une clinique juridique pour un accompagnement multiforme des victimes des violences basées sur le genre (VBG) et une prise en charge psychologique complète qui facilitera leur réinsertion socio-économique. Une grande campagne de sensibilisation à cet effet sera menée et renforcée chaque année durant les 16 jours d'activisme et un élargissement de la ligne verte sera fait pour donner la possibilité à plus de personnes de bénéficier du dispositif.

Enfin, nous allons lancer un programme d'envergure d'excellence féminine dans les domaines scientifiques, technologiques et numériques. Ce dispositif permettra spécifiquement de créer des lycées féminins scientifiques d'excellence qui offriront un cursus avec des modalités d'accompagnements spécifiques aux filles dans les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM). Nous allons négocier des accords de partenariats avec les universités les plus reconnues dans les pays amis et nous mettrons en place un système de bourse d'excellence en vue de faciliter cette promotion et ainsi encourager de nombreuses filles à s'intéresser à ces filières qui sont des vecteurs importants du développement de notre pays.

En ce qui concerne l'enfance, mon Gouvernement s'attèlera à adopter le code de protection de l'enfant et à assurer la mise en œuvre effective de la politique nationale de protection de l'enfant en vue d'un dispositif juridique complet.

6^E CHANTIER : DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE RÉSILIENTE ET DIVERSIFIÉE

Le Gouvernement s'engage à améliorer le cadre macroéconomique. A ce titre, il sera question de :

- faciliter la création et l'implantation d'entreprises par la simplification et la digitalisation des procédures administratives ;
- octroyer des facilités fiscales et douanières ;
- relancer l'investissement national et attirer l'investissement étranger ;
- améliorer le climat des affaires et, partant, l'industrialisation.

Bref, la relance de la politique nationale d'investissement est une priorité du Gouvernement. Cette stratégie permettra d'attirer des capitaux neufs et nécessaires. C'est pourquoi, nous nous engageons à simplifier les procédures d'agrément, à éliminer les obstacles administratifs et à offrir une flexibilité fiscale.

Dans cette logique, les grandes provinces du Tchad seront transformées en pôles industriels et économiques, créateurs d'emplois et sources d'opportunités. Ce projet de redynamisation économique des territoires est la clé pour passer d'une économie de rente à une économie diversifiée et innovante.

Nous allons également mettre en place un Grand plan industriel dans le cadre du Programme national de développement (PND) 2024-2028 et s'appuyer sur les sept Zones économiques spéciales créées.

Par ailleurs, le Gouvernement entend créer une caisse des dépôts et consignations. La création de cette caisse permettra à l'État de mobiliser et sécuriser l'épargne populaire pour financer des projets d'avenir, notamment dans le logement et le soutien aux entreprises.

Nous allons favoriser l'émergence des start-up à travers un **start-up act** qui alliera une politique de renforcement de capacités, de démocratisation des hubs d'innovation et d'assouplissement réglementaire. Il sera aussi créé des maisons des entrepreneurs dans chaque province afin de favoriser le développement d'entreprises locales. Chacune d'entre elles sera équipée d'espaces de travail totalement équipés d'ordinateurs, d'imprimantes et de connexions Internet pour faciliter l'accès aux ressources. Chaque année, des prix seront remis aux dix projets les plus innovants développés en leur sein. Cette action sera suivie par la création d'un fonds prioritaire pour l'Entrepreneuriat de Croissance sur le quinquennat. Ce Fonds sera le moteur du développement des PME-PMI et des acteurs du secteur informel, en leur fournissant un soutien technique et un accompagnement au secteur informel notamment la Chambre de commerce. Notre ambition est de transformer le secteur privé tchadien en un écosystème dynamique, propice à la croissance économique et à la création d'emplois durables.

7^E CHANTIER : RENDRE L'EAU ET L'ÉNERGIE ACCESSIBLES À TOUS ET AUGMENTER LA PRODUCTION DES HYDROCARBURES

L'énergie étant le moteur du développement, le Gouvernement s'engage à investir considérablement dans ce domaine pour accroître et viser l'indépendance énergétique à l'horizon 2034. Il s'agit du plus grand projet d'électrification massive destiné à couvrir toutes les villes. La production électrique projetée devra couvrir l'ensemble du territoire d'ici 2034. Le Gouvernement, à travers sa politique de mix énergétique, augmentera substantiellement les capacités de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique et luttera contre la mauvaise gouvernance dans ce secteur.

D'ores et déjà, le Gouvernement s'engage à solariser les grands centres hospitaliers de la ville de N'Djaména et progressivement ceux des provinces.

En raison de la libéralisation du secteur de l'énergie électrique par la Loi N°036/PR/2019 du 26 août 2019, la politique d'électrification du Gouvernement sera menée à travers les services publics en charge d'électricité et les producteurs indépendants, qui seront chargés de conduire les projets, étendre les réseaux, distribuer et commercialiser l'énergie produite, renforcer et développer les compétences techniques et instaurer la culture d'industrie énergétique au Tchad.

Le deuxième défi du 7^e chantier du Gouvernement est d'étendre la couverture en eau potable sur toute l'étendue du territoire à l'horizon 2030. Cela se fera à travers un grand projet d'investissement qui s'accompagnera de la remise en état de fonctionnalité des adductions d'eau villageoises existantes et en panne et de la réforme en profondeur du cadre organisationnel impliquant l'État, les Communes ainsi que les opérateurs privés.

Aussi mon Gouvernement s'engage-t-il à optimiser la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). L'objectif principal est de renforcer notre résilience face au changement climatique, car l'eau reste l'une des ressources les plus sensibles pour lesquelles nous œuvrerons afin de favoriser l'accès pour tous.

Par ailleurs, le Président de la République a pris le ferme engagement d'accélérer et d'augmenter la production pétrolière et gazière, maximisant ainsi l'utilisation du Pipeline Tchad-Cameroun. La mission du Gouvernement consistera à déployer les ressources requises afin de faire aboutir diligemment ce projet, qui boostera suffisamment notre économie et le développement de notre pays. Pour préserver les intérêts supérieurs de notre pays dans ce secteur, nous allons revoir les rôles et la position de nos entités afin d'éviter les doublons et les conflits d'intérêt.

Pour assurer et pérenniser le stockage des produits finis, le Gouvernement entend procéder à l'extension des capacités de la Société de raffinage de N'Djaména (SRN) tout en finalisant le projet de construction de la deuxième raffinerie et opérationnaliser la réserve stratégique qui vient compléter ces mesures. Ces actions visent à garantir et à sécuriser la disponibilité des produits.

Comme mesures concrètes, le Gouvernement entend faire baisser progressivement les prix de carburant. Ainsi, le prix du gasoil sera réduit de 828 F CFA à 800 F CFA et celui du super de 730 F CFA à 700 F CAF.

Les fonds issus de cette réduction serviront à investir dans l'énergie et l'amélioration de l'accès à l'eau potable à travers respectivement la SNE et la STE. Une partie de ces fonds sera également affectée pour les actions en matière de solidarité.

De ce qui précède, nous œuvrerons, sans relâche, à faire du Tchad un pays où l'eau et l'électricité ne seront plus un luxe.

8^E CHANTIER : CONSTRUIRE LES INFRASTRUCTURES DE DÉSENCLAVEMENT

Pour assurer davantage le désenclavement du Tchad, le Gouvernement mettra en exécution le Projet de société du Président de la République, Chef de l'État, qui a promis consolider les infrastructures de base. Ainsi, un accent particulier sera mis sur l'entretien du réseau routier existant et la construction de routes bitumées qui passera de 3000 à 7000 km durant le quinquennat. L'accent sera mis sur le respect de la réglementation routière afin d'assainir le milieu des transports et faciliter la circulation, en toute sécurité, des personnes et des biens.

Le Gouvernement annonce la création de cinq (5) ports secs, dotés de zones logistiques de pointe et intégrés à des zones franches industrielles, équipées de technologies de pointe pour le traitement et la logistique des marchandises. Le but est de faire du Tchad un hub logistique pour l'Afrique centrale.

Pour faciliter la circulation dans la capitale, il sera créé un grand réseau de transport en commun afin de réduire les embouteillages et les accidents de voies publiques.

Les actions dans le cadre de la lutte contre les inondations seront poursuivies et renforcées.

En clair, la vision du Gouvernement est d'assurer l'accès aux infrastructures en quantité et en qualité par la densification du réseau des voies bitumées dans la capitale et dans les autres villes afin de diminuer le coût des transports et assurer la bonne circulation des personnes et des biens et dynamiser notre économie.

9^E CHANTIER : INDUSTRIALISER L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE

L'agriculture dont dépend une partie considérable de notre économie, compte parmi les priorités du Gouvernement et du quinquennat du Président de la République, Chef de l'État. Suivant son Projet de société et grâce au concept « **les Tchadiens nourrissent les Tchadiens** », que nous allons mettre en place, le Gouvernement mobilisera toutes les ressources disponibles en vue de réduire la dépendance alimentaire de notre pays d'ici à cinq (5) ans pour garantir la sécurité alimentaire de tous les Tchadiens à travers le développement des filières durables « du champ à l'estomac ». Durant ce quinquennat, la filière agricole deviendra une filière très rentable et durable. En outre, la réforme du secteur permettra d'assurer la concertation et l'harmonisation des trois grands réseaux d'acteurs que sont **les entreprises privées, la société civile avec les associations de producteurs, les coopératives et les ONG et l'État en tant que régulateur**. Pour rendre l'agriculture durable et intense à tous les niveaux, en toute saison et dans toutes les provinces, nous allons procéder à des incitations financières innovantes, basées sur une gestion efficiente et préventive des risques agricoles, la valorisation des productions locales, la mise en place d'une caisse nationale de prévoyance agricole, la création d'un mécanisme effectif de gestion des risques agricoles.

S'agissant de l'élevage, et grâce au cheptel tchadien, estimé à 150 millions de têtes, nous allons créer une chaîne de valeurs dans la filière afin de valoriser ses produits. Pour cela, l'action la plus immédiate sera d'améliorer les conditions d'exploitation pour les éleveurs, de structurer la filière et les organisations professionnelles, d'équiper et de connecter le secteur aux marchés internationaux et enfin développer, en coopération avec les provinces, des infrastructures de valorisation et de transformation de la production animale et la promotion des cultures fourragères.

Bref, le Gouvernement œuvrera à assurer la diversification de l'économie nationale par l'industrialisation à grande échelle de l'élevage et de l'agriculture pour une atteinte rapide de la souveraineté alimentaire. Pour y parvenir, le Gouvernement entend limiter la commande des tracteurs pour privilégier celle de petits matériels (motoculteurs, charrues, charrettes...), qui sont plus pratiques et économiques.

De même, le Gouvernement procédera au cours des cinq prochaines années à la réhabilitation de quelques aménagements hydroagricoles, des différentes fermes et des ranchs à travers le pays.

La relance de la Société de développement du Lac (SODELAC) et des aires protégées non opérationnelles ainsi que la mise en place d'une véritable banque agricole, sont inscrites dans le même registre.

10^E CHANTIER : POURSUIVRE LA MODERNISATION DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ

Nous allons œuvrer à améliorer considérablement les services de santé en mettant l'accent sur la poursuite de la construction des infrastructures et la formation du personnel soignant. Nous allons également renforcer les systèmes de prévention et de lutte contre les maladies, à améliorer la santé et l'état nutritionnel de la mère et de l'enfant, à renforcer la gouvernance sanitaire et le dispositif de santé communautaire. L'objectif est de rendre, dans cinq ans, notre système de santé plus performant, résilient et en mesure de répondre, avec efficacité, aux besoins de la population en matière d'accès aux soins de santé primaire et aux services de santé de qualité sur l'ensemble du territoire.

Le Gouvernement s'engage à renforcer les mécanismes de surveillance des épidémies pour une riposte rapide et efficace. Déjà, le lancement du programme « Renforcement du Système de Santé », soutenu par un financement substantiel des partenaires au développement, marque un pas de géant dans notre lutte contre les épidémies. Le Projet de société du Président de la République, Chef de l'Etat, prévoit que cet ambitieux programme contribuera à améliorer la résilience de notre système de santé par l'acquisition d'équipements de pointe, la formation de notre personnel et la promotion d'une gestion efficace pour attirer davantage d'investissements.

Le Gouvernement fera tout pour garantir un meilleur accès aux structures sanitaires et aux soins de santé de qualité à tous les citoyens d'ici à la fin du quinquennat. Cet engagement repose sur une culture des résultats adossés à des évaluations fréquentes de performance et de redevabilité. Aussi, le Ministère de la Santé publique s'attellera-t-il à faire de la recherche un axe fondamental qui sous-tendra les grandes décisions en la matière.

11^E CHANTIER : FAIRE RAYONNER LE TCHAD À L'ÉTRANGER ET IMPLIQUER LA DIASPORA DANS LE DÉVELOPPEMENT DU PAYS

Aujourd'hui plus que jamais, notre diplomatie se doit de briller de mille feux et de jouer un rôle crucial dans la médiation régionale et panafricaine.

Aussi le Gouvernement s'engage-t-il à renforcer la présence de notre pays et son poids dans les instances africaines et internationales.

Nous allons œuvrer pour que le Tchad soit reconnu non seulement comme un havre de paix, mais aussi comme un médiateur impartial et efficace dans les conflits régionaux. Notre objectif est de devenir un pilier dans la diplomatie panafricaine en travaillant étroitement avec nos partenaires pour promouvoir des solutions durables et inclusives aux défis que notre continent doit relever.

Pour y parvenir, nous devons investir dans la formation et le renforcement de notre corps diplomatique. Nos diplomates seront outillés pour représenter fièrement notre pays, défendre nos intérêts et forger des alliances stratégiques.

La diaspora tchadienne, quant à elle, joue un rôle indispensable dans cette dynamique. Nos compatriotes installés à l'étranger sont des ambassadeurs de notre culture et de nos valeurs et apportent leurs compétences.

12^E CHANTIER : PROMOUVOIR LES MERVEILLES CULTURELLES ET TOURISTIQUES DU TCHAD

Le Tchad est le berceau des civilisations millénaires qui regorge un patrimoine culturel d'une richesse inestimable et **des sites touristiques d'une beauté remarquable**. De ce fait, nous allons lancer un vaste chantier de valorisation et de revalorisation de notre patrimoine culturel et **de nos sites touristiques**. A cet effet, nous lancerons une initiative de réappropriation du récit national, rendant chaque Tchadien fier de son identité plurielle, conscient de notre histoire commune, éduqué sur nos valeurs et traditions. Un comité scientifique de rédaction de l'histoire du Tchad sera constitué et aura pour mission de retracer l'histoire du Tchad au travers des événements majeurs, enseignés à tous les niveaux de l'éducation nationale. **Le Tourisme étant un facteur clé de développement, nous développerons un tourisme national avec des circuits divers et des facilités considérables afin de permettre aux Tchadiens de découvrir leur propre pays. L'artisanat, un pilier de développement à la base, a une place importante dans l'épanouissement de nos citoyens. Ce secteur se verra valoriser par des actions considérables.**

Nous mettrons en place un fonds conséquent pour le développement culturel, artistique et touristique pour le quinquennat.

**Monsieur le Président du Conseil national de transition,
Mesdames et Messieurs les Conseillers nationaux,**

Je voudrais conclure en rappelant que dans le cadre de son Projet de société sur la base duquel il a été élu, le Président de la République a pris des engagements pour faire des réalisations au profit de chacune des 23 provinces de notre pays. Ces engagements couvrent en priorité les domaines de la santé, de l'éducation, des infrastructures routières, de l'agriculture, de l'eau, et de l'énergie et prennent en compte la politique du Gouvernement tendant à assurer le développement équilibré et inclusif de toutes nos provinces. Ils seront contractualisés pour le compte de l'exercice budgétaire en cours et sur les cinq prochaines années.

**Monsieur le Président du Conseil national de transition,
Mesdames et Messieurs les Conseillers nationaux,**

De manière concrète, dans le cadre de la mise en œuvre immédiate du Programme politique du quinquennat 2024-2029 du Chef de l'État, il est prévu un minimum de **3000 milliards FCFA** de dépenses d'investissements.

D'ores et déjà, dans le Budget 2024 en cours d'exécution, les dépenses d'investissements se chiffrent à environ **777 milliards FCFA**, notamment des dépenses d'investissements dans les secteurs prioritaires que sont la santé, l'éducation, les infrastructures, l'énergie, l'eau et l'assainissement, l'environnement, l'agriculture, l'élevage, les sports, les transports, les arts.

**Monsieur le Président du Conseil national de transition,
Mesdames et Messieurs les Conseillers nationaux,**

La poursuite de la mise en œuvre des résolutions et recommandations du DNIS, intégrées dans la Constitution et prises en compte dans le Projet de société du Président de la République, Chef de l'Etat, demeure une obligation pour notre Gouvernement. Ainsi, les élections législatives, locales et sénatoriales seront organisées dans les délais requis.

Mon Gouvernement, qui a la noble mission de mettre en œuvre le Projet social quinquennal du Président de la République, s'engage à investir toutes les ressources nécessaires et disponibles dans le développement de notre cher et beau pays le Tchad.

Pour y parvenir, nous devons accomplir des actions concrètes et durables. Pour réussir l'ensemble des 12 chantiers, mon Gouvernement va mettre à contribution tous les services et ressources étatiques dans le strict respect des textes en vigueur, et au besoin, prendre de nouvelles mesures afin d'assurer la permanence, l'efficacité et l'exactitude de leur exécution. Nous allons accroître leur suivi et faire respecter le principe de redevabilité et d'obligation de résultats.

Dans sa politique de bonne gouvernance, mon Gouvernement va particulièrement s'appuyer sur **la justice et l'Autorité indépendante de lutte contre la corruption pour faire régner l'ordre et assainir l'Administration.** La justice doit jouer pleinement son rôle et faire respecter les lois et textes de la République et restaurer l'autorité et le prestige de l'Etat à tous les niveaux et sur l'ensemble du territoire. **Ainsi, les conflits agriculteurs et éleveurs, les conflits fonciers et communautaires, les enlèvements des personnes avec demande de rançon, le grand banditisme et tout autre forme d'atteinte à l'intégrité de notre territoire, à l'autorité de l'Etat, à l'ordre public, à l'intégrité morale et physique et aux biens des personnes, que mon Gouvernement va s'employer à éradiquer, ne devraient être traités que par la justice, à qui nous demandons d'appliquer la loi dans toute sa rigueur.**

Toujours dans le but de préserver, avec efficacité, la paix, la cohésion sociale, l'unité nationale et la dignité des Tchadiens, mon Gouvernement promet de tout mettre en œuvre pour lutter contre **la cybercriminalité** et autres infractions en lien avec l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux, qui se sont développés dans notre espace numérique ces dernières années. Les incitations à la haine tribale, communautaire et religieuse, qui se propagent sur les réseaux sociaux, feront l'objet de poursuite conformément à la loi.

Les institutions chargées de la cybersécurité et de lutter contre les atteintes à l'honneur des personnes, aux biens de l'Etat et aux valeurs républicaines et autres pratiques malveillantes sur l'internet et sur les réseaux sociaux et la justice seront mobilisées et veilleront en permanence pour faire respecter les textes et l'ordre.

Aussi, les chefs des unités administratives, à tous les niveaux, les autorités des collectivités autonomes et les autorités traditionnelles et religieuses seront mobilisés, chacun à son niveau, pour contribuer à l'exécution des chantiers que le Président de la République nous a confiés.

Monsieur le Président du Conseil national de transition,

Mesdames et Messieurs les Conseillers nationaux,

Nous n'oublions pas qu'aucune des actions de développement que nous venons de citer ne peut être réalisée sans qu'il n'y ait des ressources énergétiques disponibles et suffisantes. C'est pourquoi, nous devons, dès maintenant, nous atteler à augmenter les capacités de production, de transport et de distribution de l'électricité en quantité suffisante dans la capitale et dans les autres villes. Vous nous diriez que beaucoup de promesses ont été faites dans ce sens sans être tenues. C'est vrai. Mais soyez rassurés, le quinquennat du Président de la République n'est pas un quinquennat de promesses, mais de réalisations et de développement.

Les besoins en électricité et en eau étant quasiment liés, nous allons également étendre les réseaux de distribution d'eau à tous les quartiers de la capitale et brancher progressivement les autres villes afin que la population dans son ensemble ait accès à l'eau potable en permanence.

Par ailleurs, le Gouvernement va poursuivre la construction des logements sociaux pour répondre aux besoins croissants de logement de la population et faire face à la croissance démographique de nos villes.

Monsieur le Président du Conseil national de transition,

Mesdames et Messieurs les Conseillers nationaux,

Par la présentation de ce programme politique, j'ai voulu être précis, concis et réaliste, sans forcément être complètement exhaustif. Aussi voudrais-je le soumettre à votre auguste Assemblée pour solliciter votre vote de confiance car la confiance du Chef de l'Etat m'engage et celle de votre institution engage mon Gouvernement.

Je vous remercie pour votre aimable attention.